

## Manuel - Utilisateurs UNIREG

## Utilisation d'UNIREG "Visualisation des Contribuables"

**Unireg** 



#### Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

#### Informations sur le document

Projet Unireg

Titre Visualisation des contribuables

Date 29.07.2010 Version Version 1.05 Auteur zciaoc État Validé

Fichier visualisation.doc

#### Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Février 2009	0.01	Création du document	zciaoc
Début Mai 2009	0.01	Ajout d'informations et validation du document	zaiptf
Mai 2009	0.01	Validation prise en compte	zciaoc
Août 2009	0.02	Ajout colonne AVS pour sourciers	zciaoc
Octobre 2009	0.03	Mise à jour onglet "dossiers apparentés" – liste "Rapport avec les tiers" différente	zciaoc
Février 2010	0.04	Mise à jour onglet "Mouvement" – en rapport avec les modifications des mouvement en masse	zciaoc
Juillet 2010	0.05	Mise à jour suite au cas jira 2322, 1059, 1778, 1813	zciaoc



### Table des matières

4.8 Vis	SUALISATION DES TIERS RECHERCHES	4
	Visualisation avec accès élargi (pour les collaborateurs internes à l'ACV)	
4.8.1.1	Visualisation des données fiscales	5
4.8.1.2	2 Visualisation des données Civiles et Compléments	6
4.8.1.3	3 Visualisation des Remarques	7
	Visualisation des Adresses	
4.8.1.5	5 Visualisation d'un mouvement (de dossier)	10
4.8.1.6	S Visualisation des Déclarations d'impôts (DI)	11
4.8.1.7	Visualisation des Dossiers apparentés	12
4.8.1.8	3 Visualisation de messages générés lors de problème	14
4.8.2	Visualisation avec accès limité (pour les collaborateurs externes)	



#### 4.8 Visualisation des tiers recherchés

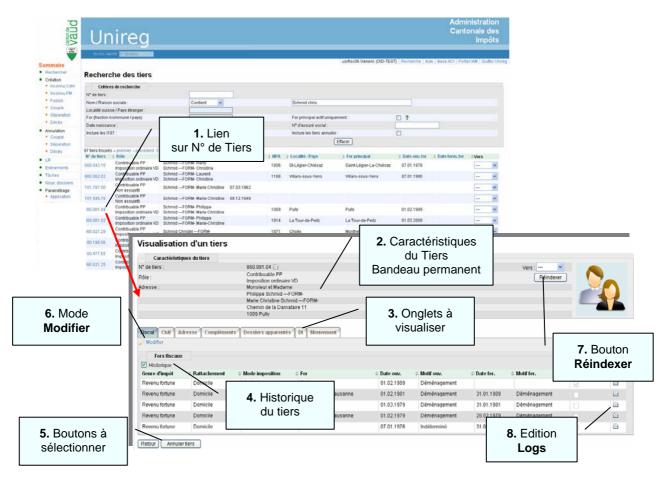
Après les recherches effectuées, plus ou moins précises, le résultat est affiché à l'écran. En fonction des droits d'accès attribués, il est alors possible de visualiser les informations fiscales ou autres, du tiers en question.

#### 4.8.1 Visualisation avec accès élargi (pour les collaborateurs internes à l'ACV)

Par le biais de cette fonctionnalité et des profils utilisateurs, le mode "modifier" est également accessible au niveau de différents onglets. Dès lors, des corrections/modifications pourront être apportées aux données du tiers affiché (voir les explications du chapitre "Mettre à jour un tiers").



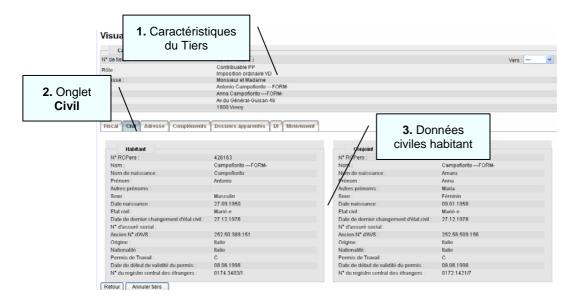
#### 4.8.1.1 Visualisation des données fiscales



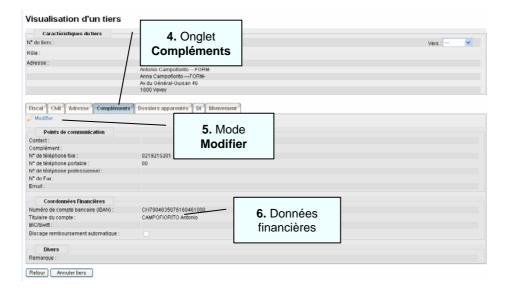
- 1. Le clic de souris sur lien que constitue le N° de Tiers sélectionné, génère une nouvelle page avec deux blocs différents à disposition.
- 2. Dans le premier bloc (bandeau) sont renseignées principalement les données civiles du tiers. De plus, un outil de génération d'une application informatique fiscale y est également disponible.
- 3. Les différents onglets proposés informent sur la partie fiscale, selon le type de tiers, en catégorisant les informations.
  L'onglet "Fiscal" traite des fors et, partant, de l'assujettissement à l'impôt.
- **4.** La case à cocher "Historique" permet de visualiser les différents fors fiscaux, ouverts et fermés, du tiers.
  - Par défaut, les fors fermés sont masqués à l'affichage de la page.
- 5. Attention, ces deux boutons ont des actions très différentes. Le bouton "Retour" accède à la page précédente (sélection d'un tiers), le bouton "Annuler tiers", par contre à pour but de supprimer (invalider ; le tiers ne sera plus accessible) le tiers affiché.
- **6.** En outre, à partir de cette page, les opérateurs disposant des droits requis peuvent procéder à des modifications sur la partie fiscale du tiers (voir Aide Mettre à jour un tiers onglet Fiscal). Pour chacun des onglets, il y a un aide spécifique expliquant comment procéder.
- 7. Il s'agit d'une fonctionnalité destinée uniquement pour la Cellule registre et administrateurs. Elle permet d'effectuer l'alignement des données du Tiers affiché avec la recherche (INDEXEUR) pour mettre à jour les données éditées avec la base de données.
- 8. Cette icône indique les dates et références de la mise à jour de la donnée (avec indication de l'opérateur qui a effectué les mutations).



#### 4.8.1.2 Visualisation des données Civiles et Compléments



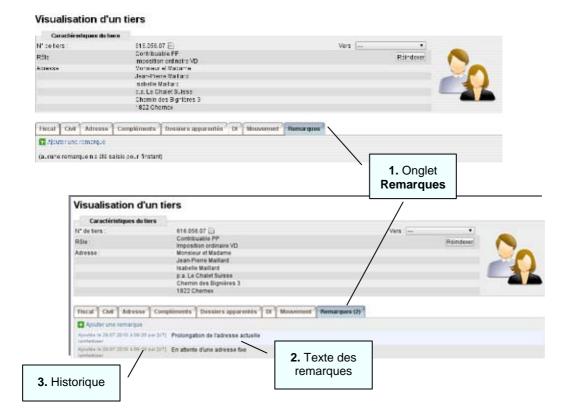
- 1. Dans le premier bloc (bandeau), sont renseignées principalement les caractéristiques du tiers couple ou seul. De plus, un outil de génération d'une application informatique fiscale y est également disponible.
- 2. Le clic sur l'onglet "Civil" du tiers sélectionné, génère des blocs affichant les données civiles enregistrées pour ce tiers, provenant essentiellement des contrôles des habitants.
- **3.** Les données civiles affichées (pour chacun des individus du couple) ne sont pas modifiables. Elles le seront uniquement par des évènements envoyés par le contrôle des habitants.



- **4.** Le clic sur l'onglet **"Compléments"** du N° de tiers couple sélectionné, génère des blocs affichant les données servant à complémenter l'information fiscale de base.
- **5.** Le lien " modifier" rend possible la modification des données contenues dans cet onglet (Points de communication, Coordonnées Financières et Divers) pour le tiers sélectionné (voir chapitre Mettre à jour un tiers), fonction réservée aux opérateurs disposant des droits spécifiques requis.
- **6.** Les données contenues dans le bloc "**Coordonnées financières**", comme les "Points de communication", remontent directement de la dernière déclaration d'impôt enregistrée, mais peuvent être modifiées manuellement ici.

#### Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

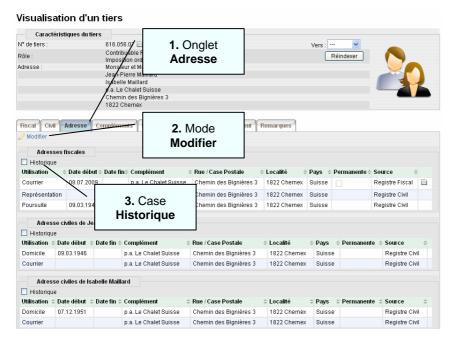
#### 4.8.1.3 Visualisation des Remarques



- 1. Pour les collaborateurs disposant des droits nécessaires, il est possible de renseigner d'une description succincte au niveau de l'onglet "Remarques" des informations concernant un tiers. Ces remarques peuvent servir d'historique et de traçabilité pour tout évènement spécifique venant d'être effectué ou toute action importante survenue.
  - Le nombre indiqué sur l'onglet "Remarques" donne directement l'information sur la totalité des remarques saisies pour le tiers affiché.
- 2. Suite à la validation des remarques saisies, le texte intégral des remarques est affiché directement à l'écran.
  - Plusieurs remarques peuvent être ajoutées distinctement e.
- **3.** Pour toute remarque, l'historique (date) est conservé ainsi que le compte utilisateur (user) de l'opérateur qui a réalisé la saisie du texte.



#### 4.8.1.4 Visualisation des Adresses



1. Le clic sur l'onglet "Adresse" permet d'afficher par défaut, les dernières adresses utilisées par les applications fiscales. Deux grandes catégories d'adresses du tiers sont présentées, fiscales et civiles :

#### **Adresses Fiscales**

Elles sont principalement issues des informations contenues dans le registre civil, mais peuvent aussi provenir d'une saisie manuelle dans le registre fiscal.

- "Courrier": destination de la correspondance adressée personnellement au tiers affiché,
- "Représentation": Adresse permanente d'acheminement du courrier destiné au tiers qui a désigné un mandataire chargé de régler toute affaire avec les autorités fiscales (déclaration d'impôt, procédure de taxation, perception, etc.). Cette adresse perdure jusqu'à révocation du mandat de représentation, respectivement jusqu'à fin de l'assujettissement du contribuable dans le canton,
- "Poursuite": adresse de référence pour les opérations du contentieux en relation avec les offices de poursuites et faillites.



Si aucune adresse spécifique "Poursuite" et "Représentation" n'a été saisie, l'adresse "Courrier" est automatiquement reportée sous ces deux rubriques.

Pour un non-habitant ou pour tout tiers saisi directement dan les registre fiscal, il n'existera que la catégorie d'adresses fiscales

#### **Adresses Civiles**

Elles sont principalement issues des informations contenues dans le registre civil, qui est uniquement mis à jour par le contrôle des habitants. Ces adresses sont présentées en lecture seule, il est donc impossible d'y apporter des modifications.

- "Domicile": situation géographique du tiers,
- "Courrier": destination de la correspondance adressée personnellement au tiers affiché.



Dans le cas d'un ménage commun, les adresses des membres sont affichées dans deux listes distinctes.

Si le tiers possède une adresse secondaire, elle est mentionnée dans cette catégorie.

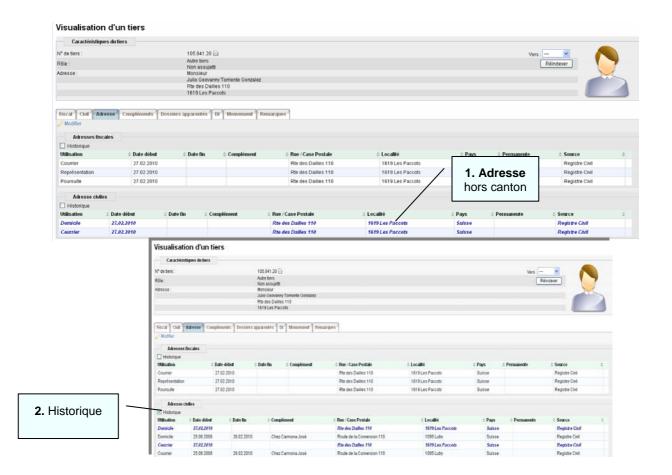
- 2. Par défaut, les adresses proviennent du registre civil. Il est cependant possible par ce lien, pour des raisons fiscales, de faire des modifications des données d'adressage du N° de tiers affiché (voir Aide Mettre à jour un tiers onglet Adresse), fonction réservée aux opérateurs disposant des droits spécifiques requis.
- 3. La case cochée permet d'afficher l'historique des adresses (précédentes) du tiers.



#### Manuel d'aide utilisateur - UNI REG

#### Suite - Visualisation des Adresses

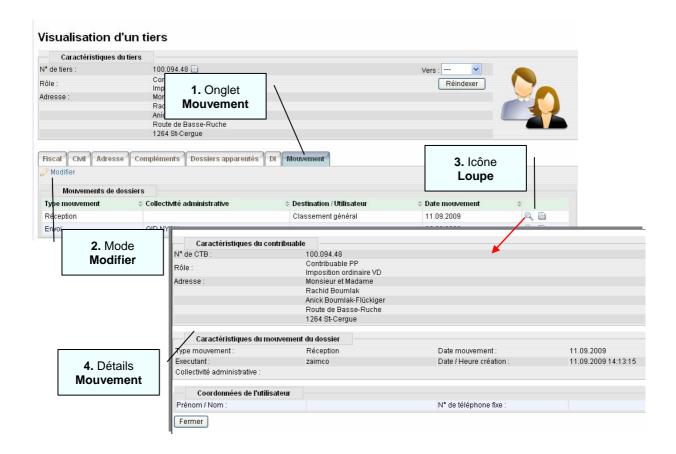
Les adresses civiles sont uniquement mises à jour suite aux envois des évènements provenant des contrôles des habitants.



- 1. Lors de départ dans un autre canton ou à l'étranger, l'adresse civile non vaudoise est mise en évidence pour rendre l'utilisateur attentif au fait que cette adresse n'est peut-être plus à jour.
  - Cette adresse, d'un autre canton ou à l'étranger, n'est pas masquée. Elle est affichée en permanence afin d'attirer l'attention des utilisateurs.
- 2. L'activation de la case "Historique" permet de visualiser toutes les adresses civiles du tiers affiché.
  - Par défaut les anciennes adresses civiles localisées dans le canton de Vaud sont masquées. Une fois affichées, elles apparaissent sous le format habituel.



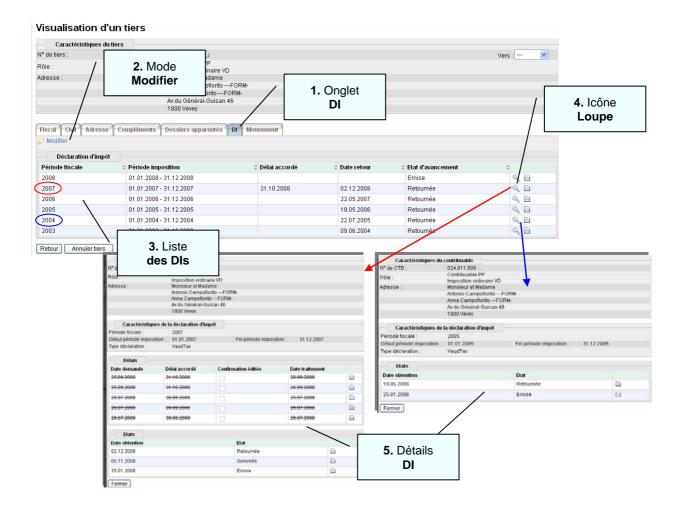
#### 4.8.1.5 Visualisation d'un mouvement (de dossier)



- 1. Le clic sur l'onglet "Mouvement" permet de visualiser la localisation d'un dossier physique. Les transferts du dossier du tiers sont visibles avec l'historique des mouvements au travers des différentes entités qui en ont été responsables. De plus, chacune des colonnes affichées renseignent sur le mouvement de dossier du tiers spécifié.
- 2. Il est possible par ce lien, de faire des modifications des données saisies (voir Aide Mettre à jour un tiers onglet Mouvement).
- 3. Les informations complémentaires sur le transfert du dossier sont accessibles et visibles par l'icône "Loupe"  $\mathbb Q$ .
- **4.** Les détails du mouvement du dossier concerné sont décrits ainsi que le nom de l'utilisateur ayant effectué cette opération.



#### 4.8.1.6 Visualisation des Déclarations d'impôts (DI)

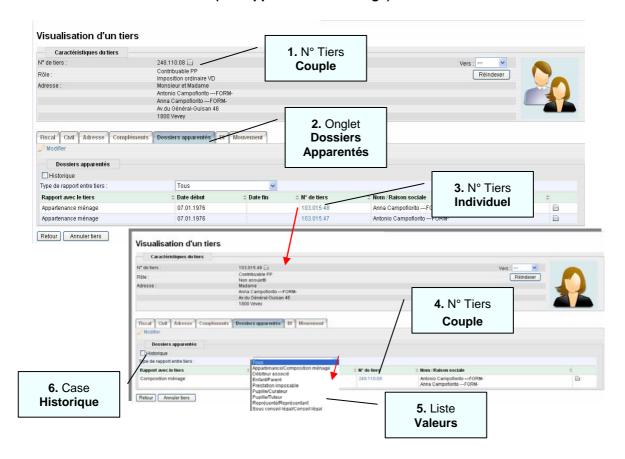


- 1. Le clic sur l'onglet "DI" permet d'afficher la liste des déclarations d'impôt (DIs) du tiers.
- 2. Par ce lien, il est possible de faire des modifications manuelles sur les DIs du tiers qui sont listées à l'écran, mais également d'émettre une nouvelle DI selon certaines conditions métiers. (voir Aide Mettre à jour un tiers onglet DI), fonction réservée aux opérateurs disposant des droits spécifiques requis.
- 3. Toutes les DIs émises sont affichées à l'écran, mais au maximum 10 documents par page; les autres seront accessibles par liens comme pour la recherche des Tiers. Le cycle de vie des DIs est également renseigné. Les DIs sont listées chronologiquement par périodes fiscales ; le clic sur l'en-tête de la colonne permet d'inverser la chronologie.
- **4.** En relation avec les années sélectionnées, les détails complémentaires se référant à chacune des DIs sont accessibles et visibles par l'icône **"Loupe"** .
- 5. Les informations sont mentionnées et catégorisées dans les blocs "Caractéristiques de la déclaration d'impôt, Délais et Etats". A noter que le type de DI correspond au modèle qui a été expédié ; cette indication est ensuite corrigée en fonction du résultat du traitement du CEDI. Dans les exemples pris ci-dessus, sont exposés deux détails de DIs ayant eu des parcours différents.
  - **DI 2007:** situation complexe : il y a eu une sommation envoyée pour cause de non respect des délais de retour et des délais supplémentaires ont été accordés pour le retour définitif.
  - DI 2004: situation simple : la date limite de délai de retour a été respectée.



#### 4.8.1.7 Visualisation des Dossiers apparentés

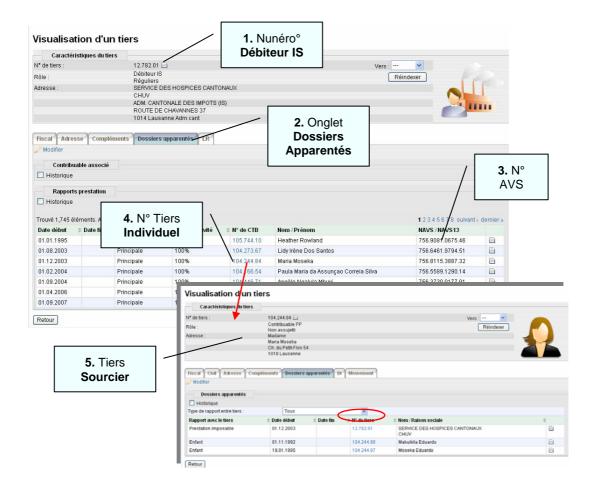
#### 4.8.1.7.1 Entre tiers (ex : appartenance ménage)



- 1. Le N° de tiers identifie le ou les tiers auquel il a été attribué. Dans le cas présent, ce N° unique représente un couple marié, appelé N° de tiers Couple ou Ménage commun.
- 2. Le clic sur l'onglet "Dossiers Apparentés" permet d'afficher les références apparentées à ce tiers, en l'espèce les deux individus composant le tiers couple avec leur propre N° de tiers individuel. Si un couple possède des enfants mineurs dont les liens de filiation ont été repris du contrôle de l'habitant (à partir du 20.06.2006), ceux-ci sont de même affichés dans cette zone ; il en va notamment de même du rôle d'employeur IS si le lien a été ainsi effectué.
- **3.** Par les liens dynamiques sur les N° de tiers individuels, il est possible d'atteindre les données de chacun des tiers composant le couple ; les deux N° de tiers individuel doivent être non assujettis durant la période de l'assujettissement du N° de tiers couple.
- **4.** Suite au clic sur un des liens, le dossier apparenté du tiers (en l'espèce couple) est affiché à l'écran. Pour retourner sur le dossier "couple", on utilise le lien spécifique à disposition dans l'onglet "Dossiers apparentés" du tiers affiché.
- **5.** Certains tiers peuvent posséder plusieurs dossiers apparentés simultanément (ex: enfants, tutelles, employeur IS, etc.). Par la liste déroulante de valeurs "Type de rapport entre tiers", il est possible de limiter l'affichage afin de ne visualiser que certains tiers recherchés.
- **6.** Les dossiers apparentés fermés (exemple: rapport de travail d'un ancien employeur, ex-conjoint avant divorce ou séparation, ex tueur ou ex tutelle) sont masqués à l'écran. Ils ne dépendent actuellement plus du N° de tiers affiché. La case **"Historique"** activée permet de les mettre en évidence à l'écran pour ce N° de tiers.

# Canton

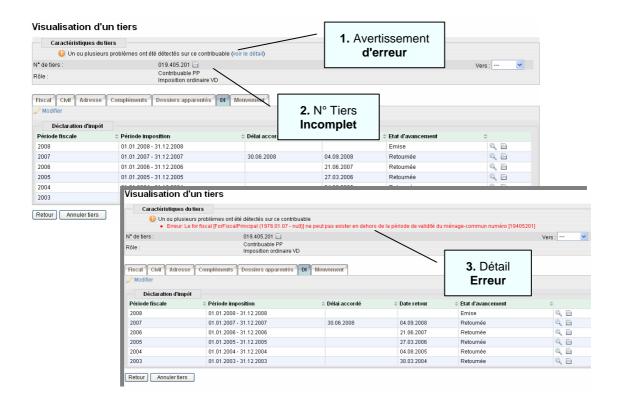
#### 4.8.1.7.2 Entre Débiteur IS et Tiers "sourcier" (ex: prestation imposable)



- 1. Le N° débiteur IS identifie l'entité de l'employeur. Dans le cas présent, ce N° unique représente l'employeur de plusieurs tiers appelés communément "sourciers".
- 2. Le clic sur l'onglet "Dossiers Apparentés" permet d'afficher les références apparentées à ce débiteur IS, si le lien "rapport de prestation" a été effectué.
- 3. Dans la liste des dossiers apparentés inhérents à ce débiteur IS, une colonne spécifique met en évidence le nouveau N° AVS13 pour chaque sourcier le possédant ou bien l'ancien N° AVS.
- **4.** Par les liens dynamiques sur les **N° de tiers "sourciers"** individuels, il est possible d'atteindre les données de chacun pour lesquels un rapport de prestation imposable a été établi au préalable avec le débiteur IS.
- 5. Suite au clic sur un des liens, le dossier apparenté du tiers (en l'espèce sourcier) est affiché à l'écran avec toutes les informations personnelles le concernant. Pour retourner sur le dossier "débiteur IS", on utilise le lien spécifique sur le N° Tiers à disposition dans l'onglet "Dossiers apparentés" du sourcier affiché.

#### Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

#### 4.8.1.8 Visualisation de messages générés lors de problème

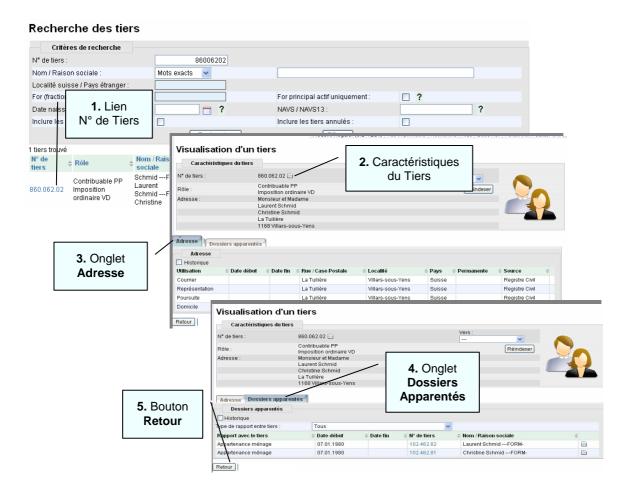


- Lorsque des problèmes sont détectés, quelque soit leur nature, un message est généré par l'application. Il a pour but de mettre en garde l'utilisateur et de l'informer que le tiers affiché n'est pas conforme aux règles définies.
- **2.** Dans l'exemple, le N° du tiers est indiqué mais il est à souligner que les données dans le bandeau **"Caractéristiques du tiers"** sont incomplètes.
- 3. Par le lien dynamique sur "voir le détail", la description du problème détecté est affichée en rouge afin d'informer l'utilisateur. Une ou des actions manuelles devront alors être entreprises pour résoudre ce problème. Seuls les opérateurs disposant des droits nécessaires pourront intervenir ; il convient donc de les informer en communiquant une copie de l'écran portant la description du problème.



#### 4.8.2 Visualisation avec accès limité (pour les collaborateurs externes)

En relation aux accès limités de l'utilisateur, cette fonctionnalité ne donne droit qu'à une partie des informations du tiers sélectionné. C'est la partie du registre civil qui est mis à disposition des collaborateurs hors ACV. En outre, le sommaire proposé ne contient que le menu "Rechercher".



- **1.** Le lien sur le N° du Tiers sélectionné, génère une nouvelle page mettant à disposition les informations dans deux blocs différents.
- 2. Outre le numéro de tiers, les données civiles du tiers sont renseignées dans la partie "Caractéristiques du tiers" (bandeau).
- 3. L'onglet "Adresse" informe sur les différentes adresses fiscales du tiers à visualiser, en les catégorisant.
- 4. L'onglet "Dossiers apparentés " permet de visualiser pour le tiers affiché :
  - si N°du Tiers couple : uniquement les liens des N° du Tiers "Appartenance ménage" soit le N° du Tiers individuel de chacun des tiers composant le couple.
  - si N°du Tiers individuel : uniquement les liens de filiation des enfants et le lien du N° du Tiers "Composition ménage", soit le N° du Tiers couple.
- 5. Le bouton "Retour" permet de retourner à la page précédente "Recherche de Tiers".